

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 22 mars 2022 à 19h30**  
**à la salle du conseil municipal**

=====

**Présidente** : Mme **BLACHE Marylène**

**Présents** : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Mme AMOUROUX C.

**Date de convocation** : Mardi 15 mars 2022

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance à la salle du conseil municipal, le mardi 22 mars 2022, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**1 - Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2021 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Excédent + 72 970,91 €

Investissement : Excédent + 1 840,81 €

**2- Approbation du compte administratif 2021**

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Marylène BLACHE et hors présence du Maire, le compte administratif 2021 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : 72 970,91 €

Investissement : excédent : 1 840,81 €

**3 – Affectation des résultats de clôture 2021**

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, celui-ci expose qu'il n'y a pas lieu de voter une affectation du résultat de fonctionnement au budget d'investissement du fait que celui-ci a un résultat excédentaire.

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 au budget 2022 comme suit :

En Recettes d'investissement (au compte 1068) : 0 €

En Recettes de fonctionnement (au compte 002) : 72 970,91 €

**4- Vote des taux d'imposition 2021 (taxes directes locales)**

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition des taxes directes locales n'ont pas été augmentés en 2021. Par ailleurs, il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas une nouvelle augmentation des taux cette année et il propose au Conseil de reconduire en 2022 les taux de l'année précédente auxquels viennent s'ajouter les taux du Département qui sont transférés aux communes :

- Taxe foncière bâtie : 10,60 + 13,97 = 24,57 %

- Taxe foncière non bâtie : 34,82 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2021.

**5 – Vote du budget primitif**

Après présentation par Mme BLACHE et le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 212 455,91 €

Investissement : 84 500 €

**6 – Attribution de compensation 2022**

Le conseil municipal, après délibération, se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 1319 euros et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 7 février 2022.

### **7 – Résiliation de l’adhésion au Comité National d’Action Sociale**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, la commune de Ramasse a adhéré à l’offre du Comité National d’Action Sociale pour son personnel communal. Cependant, après consultation, aucun des deux agents n’utilise cette structure. Il est proposé au conseil municipal de résilier ce contrat d’adhésion pour permettre de mettre en place un autre système de prestation sociale qui conviennent mieux aux deux agents concernés. Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité cette résiliation.

### **8 – Fête du village, prestation feux d’artifice : présentation du devis du prestataire**

Comme chaque année, la commune de Ramasse organise son feu d’artifice pour la fête du village. Il avait été choisi en 2020 et 2021, le prestataire Concept Feux création pour son rapport qualité / prix. En raison du contexte sanitaire, la fête du village avait été annulée deux années de suite, ainsi que le spectacle du feu d’artifice. Monsieur le Maire propose de reprendre le même prestataire qu’en 2020 et 2021 et doubler le tarif de la prestation afin d’offrir aux habitants un beau moment festif pour rattraper le retard, ce qui a été approuvé à l’unanimité.

### **9 – Avis sur le projet de pacte de gouvernance territoriale de Grand Bourg Agglomération**

La loi du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique, reprise dans l’article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d’adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l’établissement public.

Le Conseil communautaire a décidé l’élaboration d’un tel pacte par délibération du 21 septembre 2020 votée à l’unanimité de membres présents. Ce pacte est l’aboutissement de nombreuses séquences de concertation avec les Maires du territoire, organisées à l’échelle des Conférences Territoriales. Il vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres et à préciser :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance de l’Agglomération,
- Les engagements de l’Agglomération en matière de soutien à ses communes membres : dans l’exercice de leurs compétences et en terme d’appuis financiers, dans une logique de solidarité territoriale,
- Les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Afin de finaliser l’adoption de ce pacte de gouvernance, les conseils municipaux doivent formuler un avis sur son contenu dans un délai de 2 mois suivant sa transmission. Ils peuvent émettre toute proposition de modification. Le conseil municipal a émis un avis favorable sans modification.

### **10 - Délégations du Maire**

- Achat d’un souffleur pour 421.46 € HT
- Achat d’un combiné taille-haie / élagueuse pour 828.05 € HT

### **11 – Compte-rendus des commissions**

**AGEK** : Claude GUILLEMOT présente les informations principales de la dernière assemblée générale de l’association.

**Travaux effectués par l’AGEK** : Démontage du parc aventure de Romanèche qui avait été installé en 1982 par l’AGEK, c’était le premier installé dans l’Ain et il n’était plus aux normes. Les visites de la grotte de Corveissiat se feront avec l’aide d’un représentant du club Alpin de Bourg en Bresse, le matin à Corveissiat et l’après-midi à Drom ; Entretien des sentiers du val de Buenc ; Nettoyage du site des dinosaures à Villette ; Nettoyage des cadoles (cabanes de vignes dans le Revermont) les 3 Mai et 3 Juin 2022 ; Samedi 12 mars à 9h nettoyage du chemin des castors à Nivignes et Suran ; Visite les 11 et 12 Août de la grotte de Corveissiat ; Publications sur le bassin Drom- Ramasse -Montmerle ; Topographie de la grotte des Barges à Drom, du gouffre du Boujon et du lavoir de Drom ; Du gouffre du puy de Pantoneau du gouffre des Monthieux et de la grotte du mont Chevallier à Ramasse ; Gouffre des Balmes à Villereversure (carrière Famy deux crânes humains ont été trouvés un d’une personne adulte et l’autre d’un enfant adolescent datés du 9<sup>ème</sup> siècle ; A Nivignes et Suran découverte d’une galerie de 85 mètres de long en 2021 pour sauver un chien.

**SIEA** : JP BORGET présente les domaines de compétences pour le SIEA : Electricité, gaz, SIG (système d’information géographique), aménagement numérique, éclairage public, transition énergétique... pour l’aménagement du territoire. La surveillance du réseau fibre est effectué par Axione et de nombreuses dégradations dans les armoires sont à prendre en compte. Le déploiement est bien avancé sachant qu’après la fin des travaux, il y a un gel commercial de 3 mois pour permettre aux opérateurs de se mettre en place et d’effectuer des vérifications. Un mois avant la disponibilité, une réunion publique aura lieu pour expliquer le fonctionnement aux habitants.

**SYNDICAT DE DISTRIBUTION D’EAU** : JP BORGET – Approbation du budget. Compte-rendu des travaux exécutés durant l’année 2021 qui ont été conséquents malgré les conditions sanitaires. Acquisition de parcelles de terrain et dossier de défrichements pour la construction d’un nouveau réservoir d’eau à Ceyzériat au Mont July.

**INTER-CCAS** : Katy LE SANT présente l’action menée dans le cadre de l’inter CCAS (regroupant 6 communes du Revermont) en faveur des jeunes. Les collégiens sont invités à participer à l’Eldorado une course de radeaux sur le Suran, le samedi 4 juin. Et en amont ils construiront eux-mêmes leur radeau le samedi 9 avril, encadré par la Fabrique du Revermont à Simandre. Les inscriptions sont closes le 25 mars. Cette action a pour but de favoriser le lien social entre les ados du village et des communes voisines à travers une action ludique et créative...

**ECOLE** : Katy LE SANT présente de manière synthétique le compte-rendu de la commission scolaire et du Conseil d’école. En matière d’activités et de sorties pédagogiques, l’école a prévu un voyage de 3 jours à Paris, avec un beau programme notamment culturel, patrimonial... Les élèves participent à un Carnaval, aux Petites Scènes Vertes du Théâtre, et à des activités musicales : ces projets et actions sont fort appréciés. La nouvelle organisation de la cantine en double service a permis de retrouver plus de

calme, ce qui est agréable tant pour les enfants, pour les agents de cantine, pour les enseignants que pour les parents. Les élus qui se sont mobilisés au printemps 2021, en apportant leur soutien, sont satisfaits de cette évolution. Reste à trouver une solution pour que les petits de maternelles puissent déjeuner sur un temps plus court (idée de nouveaux plateaux à trouver et à tester...). Une alarme devrait être achetée et installée avant la rentrée de septembre, pour distinguer les alertes intrusions et incendie. Le Directeur de l'école, Mériadec PERROUX a annoncé son départ en juillet prochain pour des contrées lointaines.

**COMMUNICATION** : le bulletin municipal est en cours d'impression, et sera diffusé fin mars, comme convenu.

**JEUNESSE** : le premier conseil municipal jeune a eu lieu en début d'année et le deuxième se déroulera début avril. Des projets seront préparés et élaborés par les enfants... avec le soutien de la commission Jeunesse. Plusieurs idées intéressantes ont déjà émergé. Une affiche, un message sur l'application Illiwap, et un message aux parents des enfants présents fin janvier, seront diffusés pour rappeler la réunion du CMJ du 2 avril 14h.

### **12 - Informations diverses**

- Elections présidentielles et législatives : tableau de permanence des élus
- Le rapport de visite de la SATESE conclue un poste de relevage en bon état et un dégrilleur propre ainsi qu'un rejet de bonne qualité et donc une station bien entretenue. Remerciement à Frédéric ROUABAH, l'agent technique pour la qualité de son travail.
- Inventaire des chauves-souris dans le bâti communal : la ligue de protection des oiseaux (LPO) a été missionné par Grand Bourg Agglomération afin de réaliser un inventaire des gîtes bâtis propices aux chauves-souris. Il y a 10 ans environ, l'Eglise de Ramasse abritait des petits Rhinolophes, un comptage aura lieu cet été. A la suite des travaux entrepris dans la chapelle des Conches, aucun animal n'a été répertorié pour le moment mais l'emplacement y est très favorable.
- Un tournoi national de tir à l'arc aura lieu à Villereversure les 2 et 3 juillet prochain. L'association « Espérance Revermontoise », qui accueille près de 6 archers Ramassards, nous propose de sponsoriser cet évènement en proposant un encart publicitaire dans leur programme. Le conseil municipal a choisi un encart de format 1/8<sup>ème</sup>.
- L'association « radio-club du plateau » a signé, le 21 janvier 2020, une convention avec la mairie pour la mise à disposition d'un espace naturel afin d'installer leur matériel de radio. Après visite sur les lieux, la commune s'aperçoit que l'association dépasse, en matière d'installation, ce qui est écrit dans la convention. Un courrier leur sera envoyé afin de leur rappeler leurs obligations.
- Le locataire habitant au-dessus de la Mairie demande une utilisation partielle du garage communal afin d'y stocker son matériel. Un avenant au bail sera rédigé en ce sens.
- Un dossier Bouygues Télécom relatif au changement d'antenne actuelle pour une antenne 5G sur la tour TDF est consultable en mairie.
- Solidarité avec l'Ukraine : une réunion sera proposée afin d'échanger sur les possibilités d'accueil d'une famille dans notre commune ou de mise en œuvre d'opérations avec bénéficiaires dans l'objectif d'un don.
- Une administrée informe le conseil qu'un projet de création d'une antenne du Secours Catholique est en préparation. Celle-ci aura pour objectif principal de créer du lien entre les personnes isolées.
- Organisation de la cérémonie du 8 mai. Les enfants du village sont invités à participer comme chaque année. Un verre de l'amitié est prévu à l'issue de la cérémonie. Et la présence de l'Harmonie est confirmée.
- Pour information, la course cycliste Arbent-Bourg-Arbent traversera la commune le 15 mai vers 14h10 (RD81 + route du Viaduc)
- 

### **13 - Questions diverses**

- Fête du four : le vendredi 10 juin
- Marché artisanal nocturne : 25 juin
- Fête du village : le 27 août
- Repas des aînés : le 27 novembre
- Marché de Noël : le 11 décembre

Une convention sera mise en place pour offrir la possibilité aux producteurs commerçants de proposer leurs produits à la vente chaque jeudi soir sur la place du village.

Des crieurs de rue de l'association des Colporteurs s'arrêteront dans notre village le 14 mai à 12h.

Un administré a constaté, lors d'une promenade, un charnier d'animaux à ciel ouvert, d'une taille conséquente, au milieu des bois entre Drom et Ramasse.

La séance est levée à 23 h

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 17 mai 2022***

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,